

Assemblée générale 2022

La Société des Forces Motrices de l'Avançon SA informe ces actionnaires que son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

aura lieu le jeudi **16 juin 2022** à 15h à la salle de l'Ancien Stand de Vauvrise, située à la Route du Stand 42 à Bex.

L'**ordre du jour** est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée - opérations préliminaires.
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice 2021.
3. Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes de l'exercice 2021.
4. Décisions relatives à :
 - a) l'approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2021.

b) l'affectation du bénéfice au bilan :

capital rémunéré pour les actions de 1^{re} classe :

- actions 1 ^{re} classe	CHF	4'662'000.00
- déduction des propres actions	CHF	- 62'400.00
		CHF 4'599'600.00
- Capital rémunéré pour les actions de 1 ^{re} classe	CHF	4'599'600.00

Dividendes versés :

- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 24.00 par action de 1 ^{re} classe	CHF	367'968.00
- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 12.00 par action de 2 ^e classe	CHF	26'640.00
- dividende ordinaire brut de 8 % représentant CHF 24.00 par action de 3 ^e classe	CHF	168'000.00
- attribution à la réserve générale	CHF	21'100.00
- report à nouveau	CHF	9'652'956.84
		CHF 10'236'664.84
	CHF	10'236'664.84

En cas d'approbation, les dividendes sur les actions de 1^{re} classe seront payables sans frais, sous déduction de l'impôt anticipé de 35 %, à partir du 17 juin 2022 aux :

- Actionnaires détenteur d'ancienne(s) action(s) au porteur qui n'auraient pas encore fait les démarches liées à la conversion de ces titres en actions nominatives, inscrits au registre des actions avant le 30 avril 2021, contre remise du coupon n° 20, uniquement au siège de la société sis à la Rue de la Gare 19, 1880 Bex ;
- Actionnaires qui ont fait les démarches liées à la conversion de ces titres en actions nominatives, par un versement du montant dû sur le compte IBAN fourni par l'ayant droit.

c) La décharge aux membres du Conseil d'administration.

5. Élections :

a) Conseil d'administration :

Aucun mandat n'arrive à échéance lors de la présente assemblée générale.

b) Organe de révision :

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, à Epalinges (siège principal à Zürich), en qualité d'organe de révision, pour la révision des comptes 2022.

6. Divers et propositions individuelles.

Seuls les actionnaires, pouvant justifier de la propriété des titres et qui ont fait les démarches d'annonce conformément à l'art. 697i CO avant le 30 avril 2021, ainsi que ceux enregistrés dans le Registre des actionnaires des actions nominatives, sont habilités à exercer leurs droits patrimoniaux et ont la possibilité de communiquer jusqu'au 6 juin 2022 leurs éventuelles questions à l'adresse mail info@fma-sa.ch.

Le rapport de gestion et le rapport de l'organe de révision sont à disposition sur notre site internet www.fma-sa.ch dès le 12 mai 2022.

Bex, le 10 mai 2022.

Forces Motrices de l'Avançon SA
Pour le Conseil d'administration :

Patrick Bertschy, président
Olivier Bournoud, secrétaire